

Règlement Championnat Interclub Départemental

Saison 2025-2026

1) **GENERALITES :**

1.1 Le championnat Interclub Départemental (ci-après désigné par ICD) oppose des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes de Haute Provence (ci-après désigné par "BAD04"). Il comportera de DEUX à TROIS divisions :

- La division 1 appelée Départementale 1 : D1
- La division 2 appelée Départementale 2 : D2
- La division 3 appelée Départementale 3 : D3

Le découpage ou le regroupement de division sera dépendant du nombre et du niveau des équipes engagées. Un minimum de 3 équipes sera nécessaire pour mettre en place une division.

Les divisions pourront avoir des modalités de championnat différentes les unes des autres ; celles-ci seront définies en fonction du nombre d'équipes présentes dans chaque division. La Commission Départementale Interclubs Départementaux (ci-après désignée par « CDICD ») adoptera la formule la plus adaptée possible pour proposer un schéma de championnat intéressant, motivant et compatible avec le calendrier départemental : idéalement, une poule unique en D1 avec matchs aller-retour est recherché, idem en D2 et D3 s'il y en a.

1.2 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.3 Les ICD se déroulent majoritairement en semaine sur les créneaux des clubs pour toutes les divisions. Dans certains cas particuliers, une ou plusieurs rencontres pourront avoir lieu sur tout ou partie d'un week-end. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés par les clubs qui accueillent et qu'ils doivent communiquer aux équipes reçues.

1.4 Les ICD sont hiérarchiquement situés au-dessous des championnats interclubs régionaux.

1.5 Les ICD sont une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par BAD04. Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (CDICD).

1.6 La CDICD est responsable devant le conseil d'administration du BAD04 qui statue.

1.7 Le site internet IcBad sera utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

2) INSCRIPTION DES EQUIPES :

2.1 Les équipes engagées par les clubs pour la saison 2025-2026, puis qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) pour les saisons suivantes, doivent confirmer annuellement leur inscription.

Pour la saison 2025-2026, confirmation au plus tard le jeudi 16 octobre 2025.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CDICD, après règlement des amendes éventuelles de la saison précédente et / ou application de sanctions sportives.

2.3 Seuls les clubs affiliés à BAD04 pourront inscrire une équipe. Une équipe doit, à minima, être composée de 6 joueurs répartis entre 3 hommes + 3 dames, et ne pourra pas excéder 12 joueurs à l'inscription.

2.4 Dans le cas où un club aurait du mal à constituer une équipe, il peut inscrire une équipe BAD04 en se regroupant avec d'autres clubs. Les conditions de création de l'équipe BAD04 devront faire l'objet d'une dérogation faite par la CDICD et signée par tous les clubs participant à l'équipe. Il n'y a qu'une seule équipe BAD04 inscrite dans les championnats ICD toutes divisions confondues. Cette équipe éventuelle sera placée par la CDICD dans la division correspondant à son niveau.

2.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa division et voit toutes ses rencontres perdues par forfait.

3) PROMOTION ET RELEGATION :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du [chapitre 2](#), les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- L'équipe championne de D1 est promue en ICR (sous réserve de conformité aux règlements en vigueur édictées par la ligue SUBAD) alors que l'équipe classée à la dernière place de la D1 est reléguée en D2.
- Pour toutes les autres divisions, l'équipe terminant à la première place est promue dans la division supérieure, tandis que l'équipe finissant à la dernière place est reléguée dans la division inférieure.

3.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Les poules ne peuvent comprendre plus d'une équipe du même club.
- Si aucune équipe de D1 ne peut monter réglementairement en ICR et que deux (ou plus) équipes de ICR descendent en D1, alors deux (ou plus) équipes de D1 redescendent en D2.
- Si plus d'une équipe est dans l'un des cas précités, ou dans des cas exceptionnels le justifiant, la CDICD prendra les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition, surtout en ce qui concerne la composition des divisions.

3.3 Une division incomplète est complétée par ordre de priorité :

- Par repêchage d'une équipe reléguée.
- Par promotion d'une équipe non promue.

4) COMPOSITION DES EQUIPES :

- 4.1 Le capitaine de chaque équipe doit obligatoirement être majeur.
- 4.2 Dans les ICD, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé, à l'exception de l'équipe BAD04.
- 4.3 Ces joueurs et joueuses devront être :
- Autorisés à jouer en compétition, licenciés et présents sur le logiciel au plus tard la veille de la rencontre.
 - En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur).
 - Les catégories pouvant jouer en ICD sont les suivantes : minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.
- 4.4 Le nombre de joueurs étrangers pouvant être aligné n'est pas limité.
- 4.5 Le nombre de joueurs mutés pouvant être aligné est limité à 2 par rencontre.
- 4.6 Les joueurs ne peuvent jouer que pour une seule équipe par division.
- 4.7 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.
- 4.8 En cas d'infraction à [l'article 4.6](#), et [l'article 4.7](#), les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WO).
- 4.9 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, la moyenne du meilleur classement des joueurs participants à une rencontre (un R6/R5/R6 comptera comme R5 quelle que soit la discipline dans laquelle il joue). La valeur des classements à utiliser est celle du tableau suivant (issu du règlement ICN en vigueur)

Tableau de barème :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1*
Barème	0	1	2	3	6	9	12	18	24	30	39	48	57

*pour les N1, l'ensemble de la catégorie est ramené à 57 points au vu de la probabilité d'avoir plus d'un joueur de ce classement inscrit dans notre ICD

- 4.10 Une équipe de club évoluant dans une division doit avoir, pour chaque rencontre d'une même journée, une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division inférieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes de ce club perdraient leurs rencontres par WO.

- 4.11 Un joueur peut jouer avec plus d'une équipe de son club par semaine (du lundi au dimanche), uniquement en ICD et dans le respect de [l'article 4.6](#).

- 4.12 Un joueur ayant participé à au moins deux journées dans une ou plusieurs équipes de son club, évoluant dans une division supérieure (en ICN ou ICR ou ICD) ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans une autre équipe de son club, évoluant dans une division inférieure. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Ex : Un joueur évoluant en D3, jouant une journée en D1 et une journée en D2 (donc un total de 2 journée au-dessus de la D3), ne peut plus jouer en dessous de la division D2.

- 4.13 Un joueur brûlé avec une équipe, comme indiqué à [l'article 4.12](#), qui jouerait quand même, verra tous ses matchs perdus volontairement (WO).

5) HIERARCHIE DES JOUEURS :

5.1 La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement des joueurs donné par le logiciel le jour de la compétition.

5.2 Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du double 1 doit toujours être supérieur ou égal au double 2. Il en va de même pour les mixtes. Pour trouver la paire la plus forte, il faut prendre la somme la plus faible des chiffres du classement : *N3/R6 et R4/R4 => 3 + 6 = 9 et 4 + 4 = 8. Mixte 1 : R4/R4 supérieure au Mixte 2 : N3/R6.*

5.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires. (le rang/CPPH n'est pas pris en compte)

5.4 En cas de non-respect des points 5.1 à 5.3, les matchs seront perdus par WO.

5.5 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués ou WO, seront ceux hiérarchiquement inférieurs. Sinon, les deux matchs de la même discipline seront perdus par WO.

Ex : un forfait en SH 1 sur la feuille de composition entraîne automatiquement un forfait en SH2.

6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

6.1 Les rencontres seront gérées par le logiciel et les équipes sont autonomes dans la gestion de la documentation (feuille de rencontre, de composition d'équipe ou de présence).

6.2 L'horaire et la date des rencontres est fixé sur le logiciel, mais pourra être modifié par les capitaines avec accord express de la CDICD, dans le respect de l'article 6.3.

6.3 Un capitaine d'équipe peut demander un déplacement de date par mail uniquement, adressé à la CDICD via l'adresse suivante cdicd04@gmail.com avec copie à l'équipe adverse. Cette demande doit être faite **au moins 10 jours avant la date de la rencontre**. En cas de confirmation de déplacement, en contrepartie, le capitaine de l'équipe adverse peut choisir de recevoir ou se déplacer pour cette rencontre sans impacter le reste du calendrier prévu.

6.4 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WO sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est justifié (accident de circulation, intempéries,...) et si l'équipe adverse a été prévenue à temps.

6.5 Les capitaines doivent s'échanger les compositions d'équipe au moins 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Toute modification ultérieure est impossible en dehors de [l'article 6.9](#).

6.6 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le GEO responsable de la compétition s'il est présent.

6.7 Dans le cas où tous les matchs de la rencontre ne seraient pas terminés, un compte rendu explicatif devra être envoyé par mail par chacune des équipes à la CDICD avec copie à l'équipe adverse dans un délai maximum de 48H. La CDICD statuera alors sur les suites à donner à la rencontre.

6.8 Pour chaque division, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

Soit un minimum de 3 hommes et 3 femmes.

6.9 Le capitaine est autorisé, pendant une rencontre, à remplacer un joueur par un autre joueur à la suite d'une blessure, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé le match en question et que la composition respecte [l'articles 4.7](#) et [l'article 5.2](#).

6.10 Si une équipe ne joue pas un match pour forfait d'un joueur suite à un abandon, le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.11 En cas de WO pour un match (respectivement pour une rencontre), l'équipe fautive se voit attribuer un malus de – 1 point par match forfait (respectivement -4 points pour une rencontre) au classement général, dans la limite de 3 WO par rencontre. Au-delà de 3 WO, la rencontre est déclarée WO. Tout match WO peut induire une sanction financière.

6.12 La CDICD est seule juge de l'application de la sanction d'un match WO, sur la foi notamment des justificatifs présentés par les capitaines.

6.13 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.14 A l'issue de la rencontre, le club qui accueille doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de rencontre, de match, ...) au moins jusqu'à la fin de la journée suivante.

6.15 Il est demandé aux clubs qui accueillent, de prévoir une collation et d'assurer un accueil décent et respectueux de l'équipe adverse.

7) BAREMES ET CLASSEMENT :

7.1 Chaque match gagné rapporte 1 point pour la rencontre, 0 point en cas de défaite.

7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.3 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (8/0) : +1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (3/5) : +1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait volontaire (WO) : - 4 point

7.4 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.5 Tous les matchs doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

8.1 Les clubs doivent avoir un responsable Interclubs désigné dans Poona, ce dernier doit s'assurer que les joueurs, participant à une journée donnée, soient en règle avec le [chapitre 4](#).

8.2 Le capitaine de chaque équipe doit, quel que soit le résultat de son équipe sur les différentes rencontres, saisir et valider les résultats des différentes rencontres dans un délai de 48 heures après le début de chaque rencontre.

9) ARBITRAGE :

9.1 En cas de problème pendant la rencontre, les joueurs doivent s'adresser à leur capitaine. Le litige et toutes les réserves devront être mentionnés sur la feuille de match. La CDICD prendra les mesures nécessaires en conformité avec le RGC.

10) VOLANTS :

10.1 Les volants ne sont pas fournis ; ils sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

11) RESPECT DE LA DISCIPLINE :

11.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

11.2 La CDICD reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

11.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CDICD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

12) BONIFICATIONS ET SANCTIONS FINANCIERES :

12.1 Match WO : 10 € par match.

12.2 La bonification financière s'élève à 100 € par équipe répondant aux conditions d'attribution ci-dessous :

- Avoir saisi sur le logiciel les résultats de chaque rencontre conformément à [l'article 8.2](#).
- Avoir suivi le calendrier en respectant les aménagements prévus par [l'article 6.3](#).
- Avoir respecté intégralement les [chapitres 4](#) et [chapitres 5](#) tout au long de la saison.
- Ne pas avoir écopé de sanction financière pour match WO.

13) SANCTIONS SPORTIVES :

- 13.1 Rencontre WO : - 4 pts au classement général.
- 13.2 Match WO : -1 pt au classement général, au-delà de 3 matchs WO dans cette rencontre, la rencontre est WO.
- 13.3 Saisies des rencontres hors délai, au-delà des 48 heures :
- 1er retard : perte de l'éligibilité à la bonification financière.
 - 2ème retard : -1 pt au classement général.